

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2002/017814**
n° de gestion : **1989B02303**
n° SIREN : **351 497 649 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 28/08/2002 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

MAZARS ET GUERARD TURQUIN société anonyme à conseil d'administration

29 rue Bonnel 69003 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

rapport du commissaire aux apports (2 exemplaires)
rapport du commissaire à la fusion (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

apport fusion du 22/08/2002

JEAN VUILLERMOZ

ESC LYON
EXPERT – COMPTABLE DIPLOME PAR L'ETAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT PRES LA COUR D'APPEL

1, AVENUE FELIX FAURE
69007 LYON
TEL : 04 72 71 40 90
FAX : 04 72 43 39 91

MAZARS & GUERARD TURQUIN

29 rue de Bonnel
69003 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS établi dans le cadre des articles L. 225-147 et L. 236-10 du code de commerce sur les apports effectués par la société GUERARD VIALA

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 5 août 2002, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par la société GUERARD VIALA dans le cadre de l'opération d'apport à votre société.

J'ai accompli ma mission de commissaire aux apports conformément aux dispositions des articles L. 225-147 et L. 236-10 du code de commerce. Vous trouverez ci-après mes constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- exposé sur l'opération projetée,
- description, évaluation et rémunération des apports,
- vérifications effectuées et appréciation de la valeur des apports,
- conclusion.

1. EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE

1.1 Motifs et buts de la fusion

La société MAZARS & GUERARD TURQUIN et la société GUERARD VIALA, appartenant au même groupe, ont envisagé le principe de leur fusion dans un souci de simplification, notamment aux plans administratif et comptable, et afin de permettre en outre une réduction significative des coûts de fonctionnement, de réunir en une seule entité juridique les deux sociétés.

1.2 Caractéristiques des sociétés concernées

La société MAZARS & GUERARD TURQUIN, l'absorbante, est une société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes dont le siège social est 29 rue de Bonnel à Lyon 3e. Son capital est de 1 792 542 euros, divisé en 117 583 actions.

La société absorbée GUERARD VIALA est une société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Son capital est de 76 224,51 euros divisé en 5 000 actions.

Son siège social est 29 rue de Bonnel à Lyon 3e.

Liens en capital entre les sociétés :

La société « MAZARS & GUERARD TURQUIN » détient 37 actions de la société « GUERARD VIALA » représentant 0,74% du capital de cette société.

La société GUERARD VIALA détient 4 432 actions de la société MAZARS & GUERARD TURQUIN.

1.3 Fusion envisagée

En vue de la fusion-absorption de la société GUERARD VIALA par la société MAZARS & GUERARD TURQUIN, GUERARD VIALA apporte à MAZARS & GUERARD TURQUIN, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion, l'universalité de son patrimoine.

Ainsi, si la fusion est réalisée :

- le patrimoine de la société absorbée sera dévolu à la société absorbante dans l'état où il se trouvera lors de la réalisation de la fusion ; il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la société absorbée à cette époque, sans exception,
- la société absorbante deviendra débitrice des créanciers non obligataires de la société absorbée aux lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

2. DESCRIPTION, EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

2.1 Méthode d'évaluation

La présente fusion est effectuée à la valeur comptable des éléments d'actif et passif de la société absorbée sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 août 2001.

2.2 Actif apporté par la société GUERARD VIALA

L'actif de la société absorbée, dont la transmission est prévue au profit de la société absorbante, comprenait, au 31 août 2001, date de l'arrêté des comptes utilisés pour la présente opération, les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués :

ACTIF IMMOBILISE

- Participations et créances rattachées 115 876,50 €

Total actif immobilisé 115 876,50 €

ACTIF CIRCULANT

- Etat impôts sur bénéfices..... 706,45 €

- Etat taxes sur le C.A..... 154,12 €

- Autres créances 5 713,33 €

Total actif circulant 6 573,90 €

VALEUR TOTALE DE L'ACTIF APORTE 122 450,40 €

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la société absorbée à la société absorbante comprend l'ensemble des biens et des droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

PRISE EN CHARGE DU PASSIF

Il est précisé qu'au 31 août 2001, date de l'arrêté des comptes utilisés pour la présente opération, aucun passif n'est transmis à la société MAZARS & GUERARD TURQUIN.

L'actif net de la société absorbée s'élève donc à **122 450,40 €**

2.3 Rémunération des apports

Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les parties, à UNE action de la société absorbante pour UNE action de la société absorbée.

2.3.1 Augmentation de capital

Il est préalablement rappelé que la société MAZARS & GUERARD TURQUIN détient 37 actions de la société GUERARD VIALA.

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du code de commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN » contre les actions de la société « GUERARD VIALA » qu'elle détient.

Pour assurer la rémunération de la valeur nette de l'apport, le capital de la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN » sera en conséquence augmenté de 75 660,45 euros par la création de 4 963 actions nouvelles, toutes de même valeur nominale.

Chacune de ces actions sera intégralement libérée.

Le capital de la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN » sera en conséquence porté de 1 792 542 euros à 1 868 202,45 euros.

2.3.2 Montant prévu et utilisation de la prime et du boni de fusion

La différence entre :

- d'une part, la valeur du patrimoine transmis par la société « GUERARD VIALA » après déduction de la partie de ce patrimoine correspond à la participation de la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN » dans la société « GUERARD VIALA »,
- et d'autre part, la valeur nominale des actions effectivement créés à titre d'augmentation de capital par la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN »,

constitue le montant prévu de la prime de fusion sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

a) Le montant prévu de la prime de fusion s'élève à	45 883,82 €
à savoir :	
- valeur du patrimoine de la société « GUERARD VIALA »	122 450,40 €
- à retrancher la valeur d'apport des actions de la société « GUERARD VIALA » détenues par la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN	906,13 €
	<hr/>
- valeur nette à retenir	121 544,27 €
- à soustraire de cette valeur le montant de l'augmentation effective de capital	75 660,45 €
	<hr/>
- montant prévu de la prime de fusion	45 883,82 €
 b) Le montant prévu du boni de fusion ressort à	 342,07 €
à savoir :	
- valeur d'apport de la participation de la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN » dans la société « GUERARD VIALA »	906,13 €
- à soustraire la valeur comptable de cette même participation	564,06 €
	<hr/>
- montant prévu du boni de fusion	342,07 €

2.3.3 Réduction de capital

La société absorbante, trouvant dans les biens transmis par GUERARD VIALA 4 432 des actions composant son capital avant l'augmentation ci-dessus mentionnée, annulera lesdites actions de sorte qu'à l'issue de cette réduction son capital sera composé de 118 114 actions, soit un capital de 1 800 637,05 euros.

La différence entre la valeur des titres annulés (103 949,07 euros) et leur valeur nominale (67 565,40 euros) soit 36 383,67 euros s'imputera sur le compte « Prime de fusion ».

2.4 Propriété - Jouissance

La société absorbante sera propriétaire de l'universalité du patrimoine de la société absorbée, à compter de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter, rétroactivement, du 1er septembre 2001, toutes les opérations actives et passives réalisées par la société absorbée depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte de la société absorbante, qui les reprendra dans son compte de résultat.

La société absorbante s'engage à se substituer à la société absorbée et à exécuter, aux lieu et place de cette dernière, tous les engagements fiscaux pris lors des opérations antérieures à la fusion.

Les sociétés déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu par l'article 210 A du Code Général des Impôts.

La fusion deviendra définitive à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN » qui réalisera l'augmentation de capital de cette société en conséquence de la fusion.

3. VERIFICATIONS EFFECTUEES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés,
- apprécier la valeur attribuée aux apports,
- m'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

Je me suis entretenu des modalités de l'opération envisagée avec les dirigeants de votre société.

J'ai obtenu du Commissaire aux Comptes de la société absorbée ses rapports sur les comptes au 31 août 2001.

4. **CONCLUSION**

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus dont le total s'élève à 122 450,40 euros.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur des actions émises.

Aucun avantage particulier n'est attaché à la rémunération de ces apports.

Lyon, le 22 août 2002

Le Commissaire aux Apports



Jean VUILLERMOZ

JEAN VUILLERMOZ

ESC LYON
EXPERT – COMPTABLE DIPLÔME PAR L'ETAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT PRES LA COUR D'APPEL

1, AVENUE FELIX FAURE
69007 LYON
TEL : 04 72 71 40 90
FAX : 04 72 43 39 91

MAZARS & GUERARD TURQUIN

29 rue de Bonnel
69003 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION

**établi dans le cadre de l'article L. 236-10
du code de commerce sur les apports
effectués par la société GUERARD VIALA**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 5 août 2002 dans le cadre de la fusion par absorption de la société GUERARD VIALA, je vous présente mon rapport sur la pertinence des valeurs relatives et sur le caractère équitable de l'apport proposé.

J'ai accompli ma mission de commissaire à la fusion conformément aux dispositions de l'article L 236-10 du code de commerce. Vous trouverez ci-après mes constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- description de l'opération envisagée,
- appréciation des méthodes d'évaluation et du rapport d'échange,
- conclusion.

1. DESCRIPTION DE L'OPERATION ENVISAGEE

1.1 Motifs et buts de la fusion

La société MAZARS & GUERARD TURQUIN et la société GUERARD VIALA, appartenant au même groupe, ont envisagé le principe de leur fusion dans un souci de simplification, notamment aux plans administratif et comptable, et afin de permettre en outre une réduction significative des coûts de fonctionnement, de réunir en une seule entité juridique les deux sociétés.

1.2 Caractéristiques des sociétés concernées

La société MAZARS & GUERARD TURQUIN, l'absorbante, est une société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes dont le siège social est 29 rue de Bonnel à Lyon 3e. Son capital est de 1 792 542 euros, divisé en 117 583 actions.

La société absorbée GUERARD VIALA est une société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Son capital est de 76 224,51 euros divisé en 5 000 actions.

Son siège social est 29 rue de Bonnel à Lyon 3e.

Liens en capital entre les sociétés :

La société « MAZARS & GUERARD TURQUIN » détient 37 actions de la société « GUERARD VIALA » représentant 0,74% du capital de cette société.

La société GUERARD VIALA détient 4 432 actions de la société MAZARS & GUERARD TURQUIN.

1.3 Fusion envisagée

En vue de la fusion-absorption de la société GUERARD VIALA par la société MAZARS & GUERARD TURQUIN, GUERARD VIALA apporte à MAZARS & GUERARD TURQUIN, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion, l'universalité de son patrimoine.

Ainsi, si la fusion est réalisée :

- le patrimoine de la société absorbée sera dévolu à la société absorbante dans l'état où il se trouvera lors de la réalisation de la fusion ; il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la société absorbée à cette époque, sans exception,
- la société absorbante deviendra débitrice des créanciers non obligataires de la société absorbée aux lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

1.4 Méthode d'évaluation

La présente fusion est effectuée à la valeur comptable des éléments d'actif et passif de la société absorbée sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 août 2001.

1.5 Actif apporté par la société GUERARD VIALA

L'actif de la société absorbée, dont la transmission est prévue au profit de la société absorbante, comprenait, au 31 août 2001, date de l'arrêté des comptes utilisés pour la présente opération, les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués :

ACTIF IMMOBILISE

- Participations et créances rattachées 115 876,50 €

Total actif immobilisé 115 876,50 €

ACTIF CIRCULANT

- Etat impôts sur bénéfices..... 706,45 €

- Etat taxes sur le C.A..... 154,12 €

- Autres créances 5 713,33 €

Total actif circulant 6 573,90 €

VALEUR TOTALE DE L'ACTIF APORTE 122 450,40 €

PRISE EN CHARGE DU PASSIF

Il est précisé qu'au 31 août 2001, date de l'arrêté des comptes utilisés pour la présente opération, aucun passif n'est transmis à la société MAZARS & GUERARD TURQUIN.

L'actif net de la société absorbée s'élève donc 122 450,40 €

1.6 Propriété - Jouissance

La société absorbante sera propriétaire de l'universalité du patrimoine de la société absorbée, à compter de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter, rétroactivement, du 1er septembre 2001, toutes les opérations actives et passives réalisées par la société absorbée depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte de la société absorbante, qui les reprendra dans son compte de résultat.

La société absorbante s'engage à se substituer à la société absorbée et à exécuter, aux lieu et place de cette dernière, tous les engagements fiscaux pris lors des opérations antérieures à la fusion.

Les sociétés déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu par l'article 210 A du Code Général des Impôts.

La fusion deviendra définitive à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN » qui réalisera l'augmentation de capital de cette société en conséquence de la fusion.

2. REMUNERATION DES APPORTS

Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les parties, à UNE action de la société absorbante pour UNE action de la société absorbée.

2.1 Augmentation de capital

Il est préalablement rappelé que la société MAZARS & GUERARD TURQUIN détient 37 actions de la société GUERARD VIALA.

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du code de commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN » contre les actions de la société « GUERARD VIALA » qu'elle détient.

Pour assurer la rémunération de la valeur nette de l'apport, le capital de la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN » sera en conséquence augmenté de 75 660,45 euros par la création de 4 963 actions nouvelles, toutes de même valeur nominale.

Chacune de ces actions sera intégralement libérée.

Le capital de la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN » sera en conséquence porté de 1 792 542 euros à 1 868 202,45 euros

La prime de fusion s'élèvera à 45 883,82 euros et un boni de fusion ressort à 342,07 euros.

2.2 Réduction de capital

La société absorbante trouvant dans les biens transmis par GUERARD VIALA 4 432 des actions composant son capital avant l'augmentation ci-dessus mentionnée annulera lesdites actions de sorte qu'à l'issue de cette réduction son capital sera composé de 118 114 actions, soit un capital de 1 800 637,05 euros.

La différence entre la valeur des titres annulés (103 949,07 euros) et leur valeur nominale (67 565,40 euros) soit 36 383,67 euros s'imputera sur le compte « Prime de fusion ».

3. VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour :

- vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et le caractère équitable de l'apport,
- m'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'équité de l'apport.

4. CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la pertinence des valeurs relatives attribuées aux apports de la société participant à l'opération ni sur le caractère équitable de la rémunération de l'apport.

Lyon, le 22 août 2002

Le Commissaire à la fusion


Jean VUILLERMOZ